



Le 8 décembre 2017

Chers adhérents,

Vous entendez probablement parlé depuis l'été de la fin des contrats aidés. Comme vous pouvez l'imaginer cela impacte fortement le fonctionnement de notre association. Depuis vingt-cinq ans, notre association propose aux familles des loisirs accessibles à tous. Conjointement, nous participons à l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi. Systématiquement un accompagnement par un tuteur et des formations sont effectués (ou étaient...) pour chacun des salariés en contrat aidé.

Notre démarche de participer aux différents types de délégations de services publiques à travers la mise en place d'accueils de loisirs le mercredi, pendant les vacances scolaires et des accueils périscolaires au quotidien est mise à mal depuis la fin de ces contrats. En effet, tous les financements des collectivités basés sur ce type de dispositif deviennent caduques.

Aujourd'hui, nous attendons encore la position de la CAF concernant la situation.

Depuis l'annonce de cette réforme, nous travaillons de concert avec nos experts comptables, nos commissaires aux comptes pour imaginer nos propres réformes au fonctionnement quotidien de l'association. Nous envisageons bien sur toutes les options possibles, de l'arrêt ou de la poursuite de certaines activités en considérant les informations connues à ce jour.

L'option retenue est de préserver les activités et les emplois liés à celles-ci, poursuivre les offres de services aux familles adhérentes, en prenant en compte l'équilibre financier, le projet éducatif et les conditions de travail des salariés de l'association. Mais aussi adopter une gestion plus stricte des effectifs en organisant mieux les variations au niveau des inscriptions voire les modalités même de ces inscriptions.

Pour information sur ce dernier point, les nouveaux CDD proposés aux animateurs prévoient des horaires de travail de 6h00 à 11h00 par semaine !! Les anciens contrats d'insertion étaient de 20h00 semaine annualisées entre les périodes scolaires et les vacances en alternance avec des périodes de formation. Inutile de vous préciser de la grande difficulté de recrutement à venir.

Cela nécessite néanmoins une refonte totale du fonctionnement des accueils, de la grille tarifaire, des conditions d'embauche des animateurs, et des formules proposées. Aussi, il devient nécessaire de revoir la grille tarifaire de nos accueils chaque année. Par exemple la dernière révision de nos tarifs date de janvier 2014 pour les centres de loisirs et de septembre 2012 pour les accueils périscolaires et de janvier 2013 pour l'adhésion familiale.

Vous êtes donc invités à consulter le site de l'association afin de prendre connaissance des nouvelles formules proposées à partir du début de l'année 2018. Bien sûr, nos équipes sont à votre disposition pour toute précision.

Malgré les conséquences économiques et organisationnelles pour les familles, nous vous assurons de la continuité de nos services du point de vue qualitatif comme quantitatif.

Pour le Conseil d'administration,
Le président

La direction